

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1065

présenté par

M. Christophe, M. Benoit, Mme Bellamy, M. Laronneur et Mme Magnier

ARTICLE 30

À l'alinéa 16, substituer aux mots :

« ayant une même visée thérapeutique »

les mots :

« inscrits au répertoire des génériques ou au répertoire des biosimilaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En conformité avec l'étude d'impact, le présent amendement vise à préciser les classes de médicaments susceptibles d'être concernées par la procédure de référencement.